

LISTE DES DÉCISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 5 JUIN 2026

Le lundi 1^{er} juin 2026 : convocation du Conseil municipal pour le vendredi 5 juin 2026 à 19h00 au Centre des Animations de Rots.

- 1- Désignation d'un(e) secrétaire de séance.

A- ADMINISTRATION GÉNÉRALE

- 2- Délibération : Approbation du procès-verbal du Conseil municipal du 18/05/2026.
- 3- Élection : Délégués et suppléants pour le vote aux élections sénatoriales.
- 4- Délibération : Mise à jour du règlement intérieur.

B- ÉDUCATION ENFANCE JEUNESSE

- 5- Délibération : Choix d'un mode de gestion de la crèche à 30 berceaux.
- 6- Délibération de principe :
Lancement de la procédure de mise en concurrence pour le mode de gestion de la crèche à 30 berceaux.

C- SPORT

- 7- Délibération : Subvention au Club de BMX de Martragny.

D- FINANCES

- 8- Délibération : Adhésion au groupement de commandes « Maintenance des moyens de lutte contre les incendies » de la CU Caen la mer.

Questions diverses.

L'an deux mille vingt-six le vendredi cinq juin à 19h00, en application des articles L.2121-7 et L.2122-8 du Code général des Collectivités Territoriales (CGCT), s'est réuni le Conseil municipal de la Commune de Rots.

Étaient présents : Mme Francesca AUMONT, Mme Anne-Marie BERARDI, M. Jacky BESNIER, M. Michel BOURGUIGNON, M. Ludovic BUON, M. Paul-Louis CHASSAIGNE, Mme Stéphanie FAUTRAS, Mme Maud FRANÇOIS, M. Thibault GAUTIER, Mme Marie HERVIEU, Mme Amélie JEAN, Mme Annie LAGARDE, Mme Marie-José LUCAS, Mme Nathalie PERIN-VERECKE, Mme Dorothee PITOIS-BLESTEAU, M. Dominique QUÉMÉNEUR, M. Tony ROUXEL, M. Gérard VARLET et M. Pascal VILLEROY.

Absents excusés : M. Maxime CHAUSSY, M. Alain DELHOMMEAU, M. Guillaume FORTIER et Mme Marion LELÉGARD-MAUDUIT.

Pouvoirs : M. Maxime CHAUSSY à Mme Anne-Marie BERARDI, M. Alain DELHOMMEAU à M. Jacky BESNIER, M. Guillaume FORTIER à Mme Maud FRANÇOIS et Mme LELÉGARD-MAUDUIT à Mme Marie HERVIEU.

Il est précisé que la séance est enregistrée pour faciliter la rédaction du procès-verbal.

Mme le Maire ouvre la séance et propose de modifier l'ordre d'examen des points inscrits à l'ordre du jour afin de traiter en premier le point n°3 relatif à l'élection des délégués et suppléants en vue des élections sénatoriales.

3-) Élection : Délégués et suppléants pour le vote aux élections sénatoriales.

Le renouvellement partiel du Sénat aura lieu le dimanche 27 septembre prochain.

Comme indiqué dans le décret de convocation du 21/04/26 et dans la circulaire du 06/05/26, tous les conseils municipaux sont convoqués le vendredi 05/06/26 afin d'élire leurs délégué(e)s pour le vote du dimanche 27/09/26 et leurs suppléant(e)s.

Compte tenu de la population de notre commune, il s'agit d'élire 7 délégué(e)s et 4 suppléant(e)s.

Scrutin de liste.

Représentation proportionnelle à la plus forte moyenne.

Sans panachage ni vote préférentiel.

Bulletin secret.

Vu le code électoral,

Vu le décret n° 2026-301 du 21 avril 2026 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs,

Vu l'instruction n° IOMA2308397J du 30 mars 2023 relative à la désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants et établissement du tableau des électeurs sénatoriaux (en attente de la nouvelle instruction),

Vu l'arrêté préfectoral pris en date du 04/05/2026 indiquant le nombre de délégués et de suppléants à élire dans la commune.

a) Composition du bureau électoral

Mme Francesca AUMONT est désignée secrétaire du bureau.

Mme la Maire indique que le bureau électoral est également composé par les deux membres du conseil municipal les plus âgés à l'ouverture du scrutin et des deux membres présents les plus jeunes, il s'agit de Mme Annie LAGARDE, M. Michel BOURGUIGNON, M. Tony ROUXEL et Mme Francesca AUMONT.

La présidence du bureau est assurée par ses soins.

b) Élection des délégués et suppléants

Les listes déposées et enregistrées sont :

« Liste Dorothee PITOIS-BLESTEAU »

Délégués :

- 1- PITOIS-BLESTEAU Dorothee
- 2- BESNIER Jacky
- 3- FAUTRAS Stéphanie
- 4- BOURGUIGNON Michel
- 5- FRANÇOIS Maud
- 6- GAUTIER Thibault
- 7- BERARDI Anne Marie

Suppléants :

- 1- VARLET Gérard
- 2- LELÉGARD-MAUDUIT Marion
- 3- BUON Ludovic
- 4- JEAN Amélie

« Liste Paul-Louis CHASSAIGNE »

Délégués :

- 1- CHASSAIGNE Paul-Louis
- 2- LUCAS Marie-José
- 3- QUÉMÉNEUR Dominique

Suppléant : aucun

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

Nombre de bulletins :	23
Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote (abstention)	0
Nombre de votants	23
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau	0
Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau	0
Nombre de suffrages exprimés	23

Ont obtenu :

Liste Dorothée PITOIS-BLESTEAU	19
Liste Paul-Louis CHASSAIGNE	4

Ont été proclamés délégués votant pour les élections sénatoriales :

Délégués :

« Liste Dorothée PITOIS-BLESTEAU »

- 1- PITOIS-BLESTEAU Dorothée
- 2- BESNIER Jacky
- 3- FAUTRAS Stéphanie
- 4- BOURGUIGNON Michel
- 5- FRANÇOIS Maud
- 6- GAUTIER Thibault

« Liste Paul-Louis CHASSAIGNE »

- 7- CHASSAIGNE Paul-Louis

Suppléants :

« Liste Dorothée PITOIS-BLESTEAU »

- 1- VARLET Gérard
- 2- LELÉGARD-MAUDUIT Marion
- 3- BUON Ludovic
- 4- JEAN Amélie

À l'issue des opérations électorales et de la proclamation des résultats, Mme la Maire clôture la séance à 19h20.

Une nouvelle séance du conseil municipal est ouverte ce même jour à 19h20 sous la Présidence de Mme la Maire afin d'examiner les autres points inscrits à l'ordre du jour.

1-) Désignation d'un(e) secrétaire de séance.

Mme Francesca AUMONT est désignée comme secrétaire de séance.

2-) Délibération : Approbation du procès-verbal du Conseil municipal du 18/05/2026.

Contexte :

Le secrétaire de séance du conseil municipal du 18/05/2026 était M. Jacky BESNIER.

Le procès-verbal provisoire du Conseil municipal du 18/05/2026 a été envoyé aux conseillers municipaux le 27/05/2026 pour connaître les éventuelles demandes de modification.

Suite à cet envoi, il a été demandé de procéder à la modification suivante :

- « Point 7 – Délibération : Autorisation pour le recrutement du personnel vacataire », page 6 : modification de la partie « proposition » qui reprend celle de la délibération du point précédent et ne correspond pas au sujet.

Proposition :

- Approbation du procès-verbal du Conseil municipal du 18/05/2026.

Approbation : Unanimité.

4-) Délibération : Mise à jour du règlement intérieur.

Contexte :

Le règlement intérieur du Conseil municipal est un document qui fixe les règles de fonctionnement de l'assemblée municipale.

Il précise notamment :

- ✓ les modalités d'organisation des séances du Conseil
- ✓ les conditions de préparation et de déroulement des débats
- ✓ les droits des élus municipaux
- ✓ les règles relatives aux commissions municipales, ainsi que les modalités d'expression des groupes d'élus et de diffusion des informations municipales.

Ce document constitue un outil essentiel pour garantir le bon fonctionnement démocratique de l'instance délibérante.

Conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales (CGCT), les communes de 1 000 habitants et plus ont l'obligation d'adopter un règlement intérieur dans les six mois suivant l'installation du Conseil municipal.

Proposition :

- Approuver la mise à jour du règlement intérieur du conseil municipal.

Approbation : 19 voix pour, 4 contre (M. Paul-Louis CHASSAIGNE, Mme Marie-José LUCAS, M. Dominique QUÉMÉNEUR et M. Pascal VILLEROY) et 0 abstention.

5-) Délibération : Choix d'un nouveau mode de gestion de la crèche à 30 berceaux.

Contexte :

Actuellement la crèche est en gestion associative avec la SMA Bout'chou, encadrée par une convention depuis 2014. Le bâtiment occupé actuellement n'étant plus aux nouvelles normes de la PMI (Protection Maternelle Infantile) il a été convenu de construire un nouveau bâtiment et d'augmenter le nombre de berceaux de 19 à 30.

Le passage à une capacité d'accueil de 30 berceaux nécessite une réflexion sur l'évolution du mode gestion.

Dans cette perspective, la commune doit désormais déterminer le mode de gestion le plus adapté pour assurer le fonctionnement de ce service.

Plusieurs modalités juridiques et organisationnelles peuvent être envisagées, notamment :

- la gestion en régie directe par la commune,
- la délégation de service public (DSP) à un opérateur spécialisé,
- la gestion associative conventionnée,
- la Société Coopérative d'Intérêt Collectif (SCIC),
- la Société Publique Locale (SPL).

Afin d'éclairer la décision du Conseil municipal, une analyse comparative des différents modes de gestion a été réalisée regard des qualités du service, de maîtrise financière, de continuité du service public et de faisabilité juridique.

Proposition :

- ✓ Recourir à une DSP pour assurer la gestion de la crèche à 30 berceaux.
- ✓ Autoriser Mme la Maire à mettre en œuvre les procédures nécessaires à l'application de cette décision.

Approbation : 19 voix pour, 0 contre et 4 abstentions (Mme Marion LELÉGARD-MAUDUIT, Mme Marie-José LUCAS, M. Dominique QUÉMÉNEUR et M. Pascal VILLEROY).

6-) Délibération de principe : lancement de la procédure de mise en concurrence pour le mode de gestion de la crèche à 30 berceaux.

Contexte :

Conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales et du Code de la commande publique, le recours à une DSP nécessite l'engagement préalable d'une procédure de publicité et de mise en concurrence.

Il est envisagé que le gestionnaire sélectionné puisse au plus tard commencer au 1^{er} janvier 2027.

Proposition :

- ✓ Autoriser Mme la Maire à lancer la procédure de mise en concurrence.
- ✓ Autoriser Mme la Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Approbation : Unanimité

7-) Délibération : Subvention à l'association Club BMX de Martragny.

Contexte :

Parmi ses adhérents, l'association Club BMX de Martragny en a 6 adhérents qui habitent Rots. Elle demande une subvention égale à $20 \times 6 = 120$ €

Proposition :

- ✓ Décider d'attribuer une subvention de 120 € à l'association Club BMX de Martragny.
- ✓ Dire que les crédits nécessaires sont inscrits au budget.

Approbation : Unanimité

8-) Délibération : Adhésion au groupement de commandes « Maintenance des moyens de lutte contre les incendies » de la CU Caen la mer.

Contexte :

Dans le but d'obtenir une meilleure coordination administrative et technique, de réduire les coûts procéduraux tout en mutualisant la procédure de consultation, la CU Caen la mer propose des groupements de commandes entre la CU Caen la mer, ses communes membres, certains de leur CCAS et les syndicats intercommunaux situés sur le territoire de la CU.

L'intérêt du groupement de commandes et d'être nombreux à acheter. Avec un volume d'achat plus important, il y a plus de chance de pouvoir négocier des prix intéressants.

La CU Caen la mer propose notamment un groupement de commandes pour la maintenance des moyens de lutte contre les incendies qui concerne les extincteurs (bâtiments et véhicules) et les RIA (Robinets Incendie Armés).

Durée du marché : 1 an à compter du 01/01/2027. Renouvelable 3 fois sans que le marché ne puisse dépasser le 31/12/2030.

Proposition :

- ✓ Décider de participer au marché/accord-cadre « Maintenance des moyens de lutte contre l'incendie » dans le cadre du groupement de commandes proposé par Caen la mer,
- ✓ Acter que la participation à la consultation engage la commune à exécuter le marché correspondant avec la ou les entreprises retenues.
- ✓ Autoriser Mme la Maire ou son représentant à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de cette délibération.

Approbation : Unanimité

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à vingt-heures et trente minutes.